



Où en sont vraiment les négociations entre la Suisse et l'Union européenne?

Bilatérales Cette semaine, l'UDC a matraqué l'accord institutionnel. Mais de quoi parle-t-on? Décryptage avec René Schwok, professeur à l'Université de Genève.



Didier Burkhalter l'a répété: la Suisse n'acceptera pas d'accord qui pourrait nuire à sa souveraineté. Keystone/Manuel Lopez

Fabian Muhieddine

fabian.muhieddine@lematindimanche.ch

Combattre des «juges étrangers» ou une «adhésion insidieuse à l'UE» – l'UDC y va fort pour sortir le monde politique de sa torpeur estivale. Depuis le début de la semaine, le premier parti de Suisse attaque en rang serré avec encarts publicitaires et conférence

de presse. Et, dès la semaine prochaine, il lance l'initiative sur la suprématie du droit suisse. Le parti, emmené par le comité «Non-UE» fondé par Christoph Blocher, entend ainsi dénoncer un «accord institutionnel» que la Suisse serait sur le point d'accep-

ter. L'UE l'exigerait en échange de quelques concessions sur la libre circulation après le vote du 9 février. «Nous n'avons aucune preuve de l'imminence d'une signature, affirme Albert Rösti, le président de l'UDC, mais des indices montrent que ce scénario se



réalise.» Vous n'y comprenez rien? C'est normal: le sujet est technique et ardu. Décryptage avec René Schwok, directeur du Global Studies Institute de l'Université de Genève.

C'est quoi cet accord institutionnel?

Même si cet accord a été un peu mis de côté depuis le 9 février 2014, l'UE aimerait voir la Suisse reprendre de «manière automatique» son droit, un peu comme les pays de l'EEE le font déjà. «Mais seulement le droit qui concerne les accords que nous avons, précise René Schwok. Pas la politique monétaire ou fiscale, par exemple. Et c'est pour cela qu'il est absurde de parler d'adhésion.» Reste que le spécialiste ricane à propos du concept de reprise «dynamique» du droit concocté par le Conseil fédéral: «Aujourd'hui, le gouvernement tente de positiver. Mais il s'agira de reprendre le droit européen de manière automatique et cela même si on peut voter et même lancer des référendums.» Le spécialiste rappelle aussi que la Suisse reprend déjà de manière tacite depuis quinze ans le droit européen: «Avec un accord, elle serait consultée et le peuple se-

rait clairement averti.»

Quel est l'enjeu?

Cela fait des années que l'UE souhaite obtenir ce cadre juridique de la Suisse. Pour faire pression, l'UE a même gelé la signature de tout nouvel accord bilatéral. «Or, la Suisse souhaite signer plusieurs traités, celui sur l'électricité, sur les services financiers, l'agriculture et la sécurité alimentaire ou encore sur la collaboration policière et transfrontalière», rappelle le professeur genevois. Le statu quo, que demande désormais l'UDC, n'est donc pas la panacée puisque aucun de ces accords ne pourrait être signé.

Qu'est-ce que la Suisse a déjà obtenu?

La Suisse négocie depuis mai 2014. A ce jour, il y a eu un total de 15 rounds de négociations. Ce qui est énorme. Selon la DFAE, la dernière rencontre a eu lieu les 27 et 28 juillet 2016 à Bruxelles. Pour René Schwok, la plus grande victoire des négociateurs, c'est l'absence de «fonctionnaires étrangers», comme le voulait initialement l'UE. En effet, selon le DFAE, la Suisse et l'UE veilleront chacune à la bonne application des accords sur leur propre

territoire.

Que reste-t-il à négocier?

Le point le plus litigieux (et il est toujours en négociation selon le DFAE), c'est précisément la résolution des conflits. En cas de désaccord entre la Suisse et l'UE, c'est la Cour européenne de justice qui pourra donner un avis. Sera-t-il contraignant pour la Suisse? Sinon, la Suisse pourrait négocier une application de l'avis de droit au sein du comité mixte. Reste une autre question ouverte: et si la Suisse n'applique toujours pas l'accord? Quelles sanctions l'UE pourrait-elle prendre? Y aurait-il une clause guillotine après un certain temps? L'UDC dénonce les «juges étrangers». Alors que Didier Burkhalter assure que la Suisse n'acceptera pas un accord qui mettrait en cause sa souveraineté. «En attendant, les négociateurs suisses pinaillent depuis des années», résume René Schwok. Ce vendredi, Didier Burkhalter a expliqué: «L'UDC a raison de soulever ce dossier. Mais pourquoi veut-elle courir un 100 mètres? Il s'agit d'un marathon.» La rentrée nous dira si Christoph Blocher court derrière un fantôme. ●